



BAREME D'HONORAIRES en vigueur au 01 mai 2022

TRANSACTION VENTE

Montant de la vente		Honoraires TTC ⁽²⁾
De 50 000 €	à 60 000 €	Forfait 4000 €
De 60 001 €	à 200 000 €	7 %
De 200 001 €	à 700 000 €	5 %
De 700 001 €	à 1,5 M€	4,5 %
Plus de 1,5 M€		4 %

Ventes en VEFA : commission agence de 3 à 10 % variable selon programme.

Commerce :

- bail commercial : 15 % du loyer HT annuel
- fonds de commerce : 15 % jusqu'à 100 000 €, 10 % au-dessus de 100 000 €

(2) : Ces sommes et taux s'entendent TVA compris au taux de 20%. Les honoraires sont à la charge du mandant sauf cas spécifique et exceptionnel stipulé au mandat. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photo, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur la mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.